CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2025

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1 - 3

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 4

Évolution de l'actif net 5

Bilan 6

Flux de trésorerie 7

Notes complémentaires 8 - 12

Renseignements complémentaires 13

GESCOBEC
gestion et comptabilité

T 418 545-6162
F 418 696-1925

2131, boul. de Tadoussac
Chicoutimi (Qc) G7G 1K8

CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs
Corporation Du Parc De La
Rivière-Du-Moulin

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **«Corporation du Parc de la Rivière-du-Moulin»**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Comme de nombreux organismes sans but lucratif, **«Corporation du Parc de la Rivière-du-Moulin»** tire une partie de ses produits de collectes de fonds dont l'exhaustivité ne peut être auditée de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer s'il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustement à ces produits, à l'excédent des produits sur les charges, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ainsi qu'à l'actif à court terme et à l'actif net au 31 mars 2025.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organisme sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qui incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissions des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative, liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024 de l'organisme ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 19 juin 2024.

Gescobec inc.

Gescobec Inc. [1]

[1] Par Alexandre Côté-LeBlanc, CPA auditeur, TEP, Médiateur accrédité (UdeS/IMAQ), Arbitre accrédité (IMAQ), Pl. Fin., M. Fisc.

Saguenay, le 30 septembre 2025

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
PRODUITS (Annexe A)	802 921 $	710 654 $
CHARGES		
Salaires et charges sociales	424 528	454 592
Entretien, aménagement et réparations	102 189	128 998
Équipements	24 033	23 776
Bal masqué	15 386	-
Conciergerie	50 276	40 987
Services de sécurité	3 799	11 321
Signalisation	3 189	4 144
Achats - Vêtements avec logo	3 108	3 732
Achats - Divers	5 190	3 443
Activités	5 387	7 101
Location - Équipement	7 144	8 113
Carburant et lubrifiant	15 697	4 921
Fournitures de bureau	6 805	5 923
Télécommunications	3 240	3 482
Assurances	3 643	4 232
Repas et représentation	2 236	2 080
Taxes, licences et permis	3 378	3 166
Publicité	4 332	7 422
Formation	4 324	845
Honoraires professionnels	4 899	6 341
Dons et commandites	172	1 198
Intérêts et frais bancaires	5 057	4 797
Amortissements des immobilisations corporelles	49 043	37 380
	747 055	767 994
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	55 866 $	(57 340) $

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET de l'exercice terminé le 31 mars	Investi en immobili-sations	Affectation à des projets spécifiques	Non affecté	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	175 953 $	- $	72 004 $	247 957 $	305 297 $
REDRESSEMENT SUR EXERCICE ANTÉRIEUR (Note 3)	-	-	(13 831)	(13 831)	-
Redressé	175 953	-	58 173	234 126	305 297
AFFECTATION À DES PROJETS SPÉCIFIQUES	-	58 000	(58 000)	-	-
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	12 487	-	(12 487)	-	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(45 168)	-	101 034	55 866	(57 340)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	143 272 $	58 000 $	88 720 $	289 992 $	247 957 $

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

BILAN
au 31 mars

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	116 834 $	436 276 $
Débiteurs	8 658	7 048
Apports à recevoir	163 874	29 010
	289 366	472 334
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	158 772	195 328
	448 138 $	667 662 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (Note 5)	142 646 $	154 885 $
Apports reportés	-	245 445
	142 646	400 330
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 500	19 375
	158 146	419 705
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	143 272	175 953
Affectation à des projets spécifiques	58 000	-
Non affecté	88 720	72 004
	289 992	247 957
	448 138 $	667 662 $

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	55 866 $	(57 340) $
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	49 043	37 380
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 875)	(4 844)
	101 034	(24 804)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 6)	(394 158)	176 656
	(293 124)	151 852
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 487)	(146 294)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Redressement sur exercices antérieurs	(13 831)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(319 442)	5 558
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	436 276	430 718
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	116 834 $	436 276 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constituées de l'encaisse.

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui effectue la gestion d'un centre de loisirs de quartier à Ville Saguenay.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les produits des diverses activités sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'activité a eu lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement sur le solde dégressif aux taux indiqués ci-dessous:

	Taux
Équipement de bureau	20%
Matériel roulant	30%
Matériel informatique	30%

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Les apports sous forme de services sont évalués à leur juste valeur et sont imputés dans les états financiers à titre d'apport ainsi que de charge équivalente, à l'exception faite des heures consacrées par les bénévoles à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services, en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, celles-ci ne sont pas constatées dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût. Les actifs et passifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction relatifs aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement, au coût initial de l'actif et du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

3- REDRESSEMENT SUR EXERCICE ANTÉRIEUR

L'organisme a découvert que le montant de certaines dépenses d'entretien, aménagement et réparations comptabilisé durant l'exercice 2024 a été sous-évalué. En conséquence, le solde de l'actif net au 1er avril 2024 a été diminué de 13 831 $ et les états financiers de l'exercice 2024 n'ont pas été redressés.

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement et outillage	147 786 $	52 276 $	95 510 $	105 912 $
Matériel roulant	103 185	41 950	61 235	87 479
Matériel informatique	4 056	2 029	2 027	1 937
	255 027 $	96 255 $	158 772 $	195 328 $

5- CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs	74 611 $	72 958 $
Salaires	13 869	18 542
Sommes à remettre à l'État	54 166	63 385
	142 646 $	154 885 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025

6- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(1 610) $	(1 966) $
Apports à recevoir	(134 864)	(29 010)
Créditeurs	(12 239)	52 511
Apports reportés	(245 445)	155 121
	(394 158) $	176 656 $

7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au cours de l'exercice, l'organisme s'est engagé pour l'entretien ménager du pavillon d'accueil à partir du 1er avril 2025 en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mars 2027. Les loyers minimums futurs totalisent 100 000 $ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices: 2026, 50 000 $; 2027, 50 000 $.

Également, au cours de l'exercice, l'organisme s'est engagé envers un fournisseur pour des travaux à titre d'inspection de passerelles (ponts) sur les sentiers du parc qui se sont amorcés après la fin de l'exercice financier et qui se termineront en août 2025 pour un montant totalisant 37 850 $. Ces travaux seront inscrits aux états financiers de l'exercice subséquent.

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses intruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques au 31 mars 2025.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses opérations pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2025, le principal passif financier de l'organisme est le poste des créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025

8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions et aux comptes à recevoir. La subvention a été reçue peu après la fin de son exercice financier et l'organisme évalue de façon continue les comptes à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. L'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

9- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle adoptée dans l'exercice 2025.

Les chiffres de l'exercice 2024 ont été audités par un autre auditeur indépendant.

CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
ANNEXE A- PRODUITS		
Apports municipaux		
Ville Saguenay - Fonctionnement	338 612 $	357 300 $
Ville Saguenay - Fête de la pêche	1 000	1 000
Ville Saguenay - Autres	-	5 882
	339 612	364 182
Apports fédéraux		
Subventions salariales - Emploi et développement social Canada	22 346	-
Apports provinciaux		
Fondation de la Faune du Québec	2 667	-
Ministère du sport, du loisir et du plein-air (PSSPA)	-	32 010
	2 667	32 010
Autres sources de produits		
Revenus - Hiver	215 535	162 042
Revenus - Été	49 761	39 080
Bal masqué	33 448	-
Bazar	7 244	-
Location de salles	55 036	42 910
Offre de services	12 341	27 414
Articles promotionnels	1 780	-
Subventions diverses	46 564	27 698
Commandites	8 250	8 774
Ristournes	836	485
Intérêts	3 626	1 215
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 875	4 844
	438 296	314 462
	802 921 $	710 654 $